

Présentation du Syndicat des Métallos sur le bois d'œuvre résineux

*Les produits forestiers sont importants – Notre point de vue,
nos solutions pour garantir la stabilité aux travailleurs, aux
collectivités et à l'industrie*

Le Syndicat des Métallos (les Métallos) compte plus de 280 000 membres au Canada, dont 40 000 travaillent dans l'industrie forestière. Nous croyons fondamentalement qu'à titre de principaux partenaires commerciaux possédant des économies hautement intégrées et des normes du travail et environnementales semblables, le Canada et les États-Unis devraient pouvoir arriver à un accord sur le commerce du bois d'œuvre résineux qui ne décimera pas un secteur qui procure aux collectivités canadiennes des emplois permettant de subvenir aux besoins d'une famille. Malgré que les deux gouvernements de chaque côté de la frontière se vantent depuis des décennies d'avoir réduit les obstacles au commerce, il est clair que ces efforts visaient à accroître les profits des entreprises sans réellement porter attention aux conséquences pour les travailleurs et les collectivités.

Compte tenu du désir des entreprises de dominer les discussions sur le bois d'œuvre résineux entre nos deux pays, et le besoin qu'elles ont exprimé d'assurer la sécurité d'approvisionnement du marché, le Syndicat des Métallos croit que le gouvernement du Canada tentera encore une fois de négocier une solution avec les sociétés forestières américaines, même si les allégations voulant que l'industrie canadienne soit subventionnée ont toutes été réfutées. Autrement dit, le Conseil du bois des Métallos est d'avis que l'industrie canadienne des produits forestiers n'est pas subventionnée et que les allégations de la coalition américaine à l'effet du contraire sont injustifiées et tout simplement fausses.

Le Syndicat des Métallos soutient que le gouvernement canadien actuel a l'occasion d'avancer et d'accomplir ce que les gouvernements canadiens antérieurs n'ont pas réussi à faire : négocier un accord commercial encadré avec les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux qui fait passer les besoins des travailleurs et des collectivités avant les intérêts des entreprises.

Suite aux accords commerciaux successifs qui ont nui aux travailleurs, aux familles et à leurs collectivités, ce qui pourrait être pire qu'un autre «accord», serait un accord à tout prix.

Les exigences du Syndicat des Métallos en matière de discussions bilatérales axées sur la négociation d'une résolution au présent différend commercial comprennent :

- la création de Fonds provinciaux pour la restauration de la communauté forestière;
- un accès équitable au marché américain du bois;
- des garanties que les producteurs canadiens jouiront d'un accès au marché américain du bois égal à celui dont bénéficient les producteurs de pays tiers.

Contexte

Pendant la durée du dernier accord, plus de 100 usines ont fermé, des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi. L'accord a nuit principalement aux collectivités rurales, et il n'existait que peu de catalyseurs économiques, voire aucun, pour atténuer les dommages en résultant.

Pendant la durée de cet accord, l'investissement dans les installations canadiennes de fabrication de produits du bois a diminué, les propriétaires de ces usines investissant plutôt des centaines de millions de dollars – gagnés par la main-d'œuvre canadienne – dans des usines américaines, ce qui, d'une part, a relancé les économies rurales aux États-Unis et, d'autre part, porté un coup terrible/nuit aux collectivités rurales du Canada.

Pendant la durée de l'ancien accord, les fonds provenant des mesures transfrontalières négociées ont grossi les recettes générales des provinces, et les travailleurs et les collectivités désavantagés par l'accord et privés des recettes fiscales en ont souffert. Tout nouvel accord doit redresser cette injustice. Il est à la fois dans l'intérêt du Canada et des États-Unis d'assurer un approvisionnement en bois fiable et accessible destiné au marché américain de l'habitation. L'instabilité du commerce du bois avec les États-Unis favorise l'exportation de quantités accrues de grumes canadiennes hors de l'Amérique du Nord et la réduction de la capacité de fabrication au pays. Par conséquent, les États-Unis dépendent de plus en plus de produits finis en bois provenant de pays étrangers producteurs de bois en croissance qui comptent sur les faibles normes en matière de sécurité, de travail et d'environnement ou l'inexistence de telles normes.

Fonds pour la restauration de la communauté forestière

Pendant la durée de l'accord, en raison des dispositions sur les frais d'exportations qu'il comportait, des centaines de millions de dollars ont grossi les coffres des provinces.

Cette situation, qui découlait de la baisse des prix du bois, a affaibli la rentabilité des usines et souvent mené à des mises à pied et finalement à des fermetures.

Forcées de réduire la production, les usines ne récoltaient pas la fibre, et les provinces n'obtenaient pas les droits de coupe prévus dans leurs budgets.

Par conséquent, les provinces ont traité ces nouvelles recettes comme un moyen d'équilibrer leurs livres. À premier abord, il semblait logique au gouvernement provincial d'agir ainsi, mais, ce faisant, les travailleurs et les collectivités tributaires de ces industries chancelantes se retrouvaient sans filet de sécurité supplémentaire pour atténuer le déficit croissant de l'infrastructure sociale.



Les Fonds pour la restauration de la communauté forestière, financés par des fonds transfrontaliers, investiraient dans les travailleurs et les collectivités, et dans la santé des forêts, afin de veiller à ce que les générations futures puissent continuer d'exercer un emploi lucratif dans leur propre localité.

Administrés par un petit conseil représentant les travailleurs, les collectivités et l'industrie, les Fonds pour la restauration de la communauté forestière pourraient :

- investir en vue d'assurer une main-d'œuvre bien formée, hautement compétente et productive;
- investir de manière stratégique dans les localités tributaires des forêts afin de veiller à ce qu'elles puissent attirer des travailleurs, des entreprises et des investissements, et les retenir, et, au besoin, de s'assurer que ces familles et les économies locales soient en mesure de s'adapter face à la restructuration de l'industrie;
- investir progressivement et de manière stratégique dans la forêt exploitable afin de rehausser notre capacité à garantir des forêts prospères et saines aux générations futures de travailleurs forestiers.

Accès équitable au marché américain du bois

La fabrication de produits forestiers sur la côte ouest de la Colombie-Britannique a diminué considérablement.

La fabrication de produits forestiers en Ontario et au Québec a aussi diminué.

On s'attend à ce que la fabrication de produits forestiers dans la région productrice de bois la plus prolifique du Canada, le nord de la Colombie-Britannique, diminue en raison des conséquences de l'infestation de dendroctones du pin argenté.

Dans ce contexte, il semblerait qu'un moyen facile de modifier l'Accord sur le bois d'œuvre résineux expiré consisterait à mettre au point un type quelconque de système de quotas puisque l'ancien accord prévoyait des ajustements à la frontière liés de diverses manières aux volumes de bois régionaux.

Rien ne pourrait être plus faux.

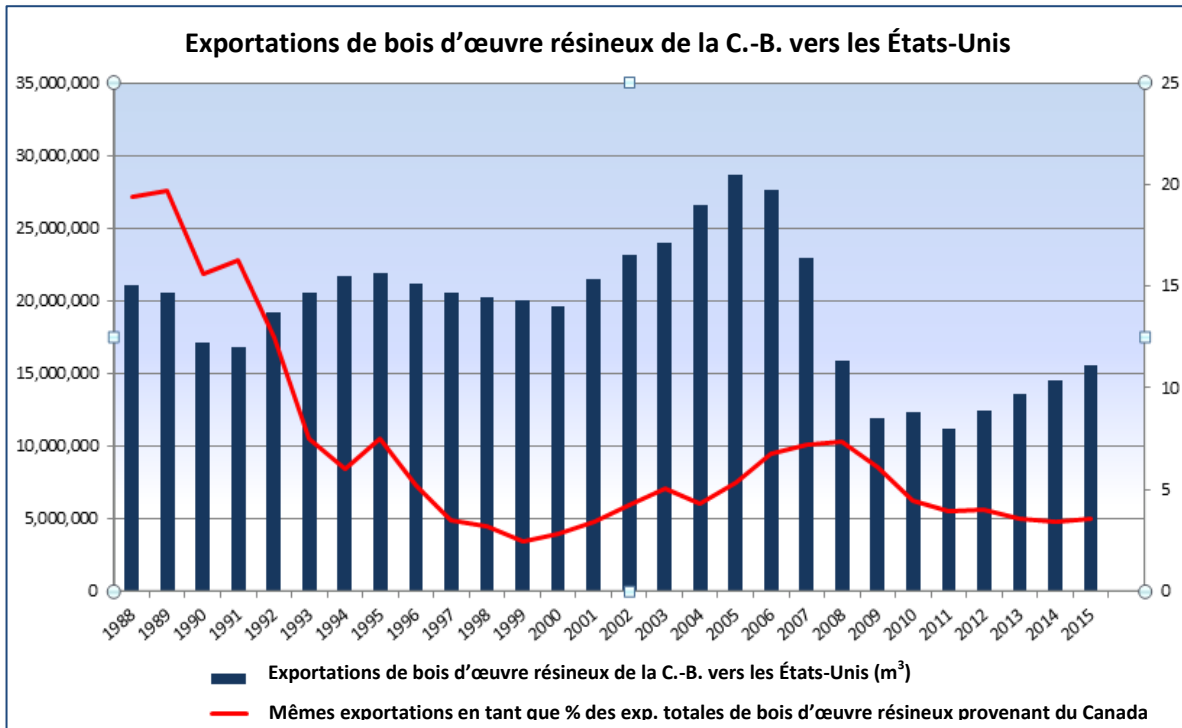
Les mécanismes visant à restreindre les exportations de bois en fonction des volumes régionaux et/ou les systèmes de quotas :

- découragent les efforts sur la côte de la Colombie-Britannique pour rapatrier les grumes exportées à l'étranger;
- nuisent à l'investissement dans l'Est du Canada pour la revitalisation d'usines fermées depuis longtemps; et
- dissuadent les industries de développer de nouveaux produits faits de bois d'œuvre résineux.



Garantie que les producteurs canadiens jouiront d'un accès au marché américain du bois égal à celui dont bénéficient les producteurs de pays tiers

Le Canada et les États-Unis sont des leaders mondiaux en matière de certification forestière. Aucune autre région dans le monde **ne fait certifier et vérifier indépendamment un nombre si élevé de ses forêts dans le but d'en assurer une exploitation écologiquement saine et durable.**



D'autres pays, dont un grand nombre n'ont pas autant de protections environnementales et dont certains ont recours à des tactiques de manipulation des devises, semblent obtenir un plus grand accès au marché américain, ce qui constitue un affront aux femmes et aux hommes qui travaillent dur, tant aux États-Unis qu'aux Canada.

Compte tenu de leur longue relation essentiellement amicale, le Canada et les États-Unis devraient s'accorder l'un l'autre le «statut de pays favorisé» en ce qui concerne le commerce du bois, et les importations de produits forestiers canadiens aux États-Unis ne devraient pas être assujetties à un plus grand nombre de restrictions que celles imposées aux importations provenant de pays tiers.

